

Ce que coûte la participation du Canada

Combien la participation du Canada aux Nations Unies coûte-t-elle au contribuable canadien? La réponse à cette question ne saurait être simple. Il a déjà été fait mention de l'apport canadien aux budgets ordinaires des Nations Unies et des institutions spécialisées, qui se chiffre par quelque 2 ou 3 millions de dollars chaque année; ainsi, en 1952, la contribution du Canada a été de 2.67 millions. Mais ce n'est pas tout. Les contributions du Canada aux programmes d'action décrits plus haut sont très appréciables. En 1951, elles s'élevaient à 9.25 millions de dollars. Ce chiffre appelle toutefois des explications. Il comprenait une contribution à l'assistance technique pour une période de dix-huit mois, mais la majeure partie en était affectée au relèvement de la Corée, ce qui n'est pas le cas en 1952, toute nouvelle contribution au relèvement de la Corée devant dépendre désormais des événements qui se dérouleront dans ce pays et qui sont pour le moment imprévisibles. A ces sommes il faut ajouter les frais que comportent la préparation et la participation aux conférences internationales organisées sous les auspices des Nations Unies, ainsi que les traitements et les dépenses des fonctionnaires canadiens qui consacrent, soit à Ottawa soit à l'étranger, une partie ou la totalité de leur temps aux affaires des Nations Unies. Enfin, il faut tenir compte des sommes que le Canada affecte aux préparatifs de défense et qui, directement ou indirectement, se rattachent à la participation du Canada à l'action des Nations Unies en Corée.

Examen des crédits des Nations Unies et des institutions spécialisées pour 1952

Nations Unies

Les crédits soumis à la sixième session de l'Assemblée par le Secrétaire général prévoient des dépenses se chiffrant en 1952 par \$46,568,300. Ce montant était inférieur de \$1,230,300 à celui du budget voté pour 1951; mais cette réduction tient uniquement à ce que certaines dépenses extraordinaires qui figuraient au budget de 1951 ne se répétèrent pas dans celui de 1952. Ces dépenses comprenaient les frais de déménagement au nouveau siège à New-York et les frais afférents à la tenue de certaines réunions ailleurs qu'au siège. En fait, le budget de 1952 représente une augmentation de 6.24 p. 100 sur le montant qu'auraient atteint les crédits de 1951 sans ces articles exceptionnels.

Il est vrai qu'une partie de cette majoration était attribuable à la hausse générale des prix et au relèvement automatique des traitements du personnel, mais des augmentations considérables furent aussi proposées pour des travaux nouveaux ou plus étendus, surtout en ce qui concerne le haut commissariat pour les réfugiés, les centres d'information, les commissions économiques régionales, les adjudications de travaux d'impressions et l'entretien du nouveau siège.

Au cours de la session, le Secrétaire général ajouta à ses crédits initiaux, en proposant d'autres dépenses qui nécessitaient des affectations considérables, notamment 1.33 millions de dollars pour rajuster l'indemnité de